



15ème législature

Question N° : 34275	De Mme Sereine Mauborgne (La République en Marche - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique > sang et organes humains	Tête d'analyse >Sensibilisation aux dons de vie en milieu scolaire	Analyse > Sensibilisation aux dons de vie en milieu scolaire.
Question publiée au JO le : 24/11/2020 Réponse publiée au JO le : 06/04/2021 page : 3006		

Texte de la question

Mme Sereine Mauborgne appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la sensibilisation aux dons de vie en milieu scolaire. En effet, si la Journée nationale des dons de vie organisée le 18 novembre 2020 a connu sa cinquième édition cette année, sa faible portée médiatique ne permet pas actuellement d'informer le grand public sur les enjeux des dons de vie, qui comprennent les dons de sang, de plasma, de plaquettes et de moelle osseuse. Or plus de 2 000 personnes reçoivent chaque année une greffe de moelle osseuse, dont de nombreux enfants atteints de leucémies. La France recense aujourd'hui 15 fois moins de donneurs potentiels qu'en Allemagne, pour une chance de compatibilité très mince. La méconnaissance du sujet par les Français et l'existence de confusions entre moelle osseuse et moelle épinière sont autant de freins qu'il conviendrait de lever. Aux termes de l'article L. 121-1-1 du code de l'éducation, la promotion de la santé à l'école « veille également à sensibiliser l'environnement familial des élèves afin d'assurer une appropriation large des problématiques de santé publique ». Les interventions d'acteurs extérieurs et les actions tendant à rendre les élèves « acteurs de leur propre santé » sont favorisées et visent, « dans une démarche de responsabilisation, à permettre l'appropriation des outils de prévention et d'éducation à la santé ». Dès lors, des sessions de sensibilisation aux dons de vie pourraient être organisées, du primaire au lycée, pour éclairer au mieux les élèves sur cette démarche par une information adaptée. En 2019, plus de 1,6 million de personnes ont donné leur sang, soit seulement 4 % de la population en âge de donner. Près de 250 000 des donneurs ont entre 20 et 24 ans, ce qui représente plus de 15 % du total. Il convient donc de consolider et de renforcer cette base de jeunes donneurs par une sensibilisation adaptée en milieu scolaire. Aussi, alors que l'information de la jeunesse est un enjeu clé de la pérennisation des dons de vie, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui pourraient être prises pour intégrer pleinement, dans la mission de promotion de la santé à l'école, la problématique des dons de sang, de plasma, de plaquettes et de moelle osseuse.

Texte de la réponse

Dans le cadre de ses missions, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sensibilise les élèves en tant que futurs citoyens, aux enjeux de solidarité et de responsabilité individuelle et collective en matière de santé. De la maternelle au lycée, les actions et les projets menés dans le cadre de la politique éducative de santé peuvent investir la question des dons de vie. Elle concerne l'ensemble de la communauté éducative qui se saisit de cet enjeu de santé publique pour renforcer le lien entre les apprentissages fondamentaux et le développement des

compétences psychosociales. Les personnels de santé de l'éducation nationale viennent en appui des équipes enseignantes pour élaborer des séances d'informations et des actions éducatives sur cette thématique. En outre, la démarche « École promotrice de santé » participe au renforcement de cette articulation. Cette démarche vise à renforcer la coordination des équipes éducatives en matière de promotion de la santé des élèves en inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement l'ensemble des projets envisagés sur des thématiques identifiées à partir du diagnostic de territoire et des besoins des élèves. Elle implique étroitement les élèves qui peuvent devenir des ambassadeurs-santé. En fonction des priorités de santé de l'école ou de l'établissement, la question des dons de vie peut constituer un axe du projet construit dans le cadre de l'École promotrice de santé au sein du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). De surcroît, le sujet des dons de vie mobilise non seulement les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mais également les attendus des programmes d'enseignement. Par exemple, au cycle 4 en sciences de la vie et de la terre (SVT), le thème « Le corps humain et la santé » permet de relier la connaissance des processus biologiques impliqués dans le fonctionnement de l'organisme humain aux enjeux liés aux comportements responsables individuels et collectifs en matière de santé. En enseignement moral et civique (EMC), en cycle 3 et 4, les dons de vie peuvent être abordés à travers les notions de solidarité, d'éthique et d'entraide qui relèvent de l'engagement citoyen individuel et collectif. Enfin, les partenaires associatifs de l'École tels que la fédération française pour le don de sang bénévole, constituent des ressources à l'échelle locale pour promouvoir cet engagement citoyen. Un vade-mecum École promotrice de santé et des ressources éducatives et pédagogiques sont mis à disposition de la communauté éducative sur Eduscol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/2063/je-souhaite-m-engager-dans-la-demarche-ecole-promotrice-de-sante>.